



*Saint Maurice
de Gourdans*

COMMUNE DE SAINT-MAURICE-DE-GOURDANS

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

ET DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle sera disponible sur le site internet saintmauricedegourdans.fr.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 01 janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 va être voté le 10 avril 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 1^{er} février 2025. Il a été élaboré avec la volonté :

- De maîtriser strictement les dépenses de fonctionnement pour pouvoir dégager les marges de manœuvre dont la ville a besoin en investissement ainsi qu'en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions auprès des partenaires publics (département, région, Etat, Europe) chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I/ LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1- Recettes de fonctionnement

a. Généralités

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses taxes et subventions.

Accusé de réception en préfecture
001-210103784-20250410-250207 VOTEPCN-DE
Date de réception-préfecture : 18/04/2025

Pour mémoire, les recettes de fonctionnement 2024 représentent **2 209 400.48 euros**.

Pour 2025, les recettes de fonctionnement sont estimées à **2 176 521.10 euros**.

Les recettes de fonctionnement des villes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux : prévision des produits perçus par la commune : en 2024 : 1 713 070.64€, en 2025 : 1 733 200€
- Les Dotations versées par l'Etat : en 2024 : 412 676.35€, en 2025 : 336 638.07€
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population : en 2024 : 8 085.00€, en 2025 : 2 845.00€

Les dépenses réelles de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent environ 23.06% des dépenses de fonctionnement de la ville qui s'élèvent à 502 000.00 euros.

L'exercice 2025 sera marqué par un taux d'inflation qui continuera d'affecter tout particulièrement les dépenses de fluides.

A signaler également les prélèvements opérés par l'Etat au titre du Fonds de Péréquation FPIC : 35 531€ en 2020, 39 068€ en 2021, 40 853€ en 2022, 39 987€ en 2023 et 34 818€ en 2024.

Les dépenses prévisionnelles réelles de fonctionnement 2025 représentent 1 615 188.07€.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b. Les principales recettes de la section

Les recettes de fonctionnement pour 2025 s'élèvent à **2 176 521.10** euros et sont réparties par chapitre de la manière suivante :

Chapitre 013 – Atténuation de charges	1 000.00 €
Chapitre 70 – Produits de gestion courante	2 845.00 €
Chapitre 73 – Impôts et taxes	1 733 200.00 €
Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations	336 637.07 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	37 000.00 €
Chapitre 76 – Produits financiers	- €
R 002 – Résultat reporté	65 838.03 €
TOTAL	2 176 521.10 €

➤ Impôts et taxes (Chapitre 73)

Ils représentent environ 79% des recettes de la commune.

2- Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement pour 2024 s'élèvent à **2 437 621.96** euros et sont réparties par chapitre de la manière suivante :

Chapitre 011 – Charges à caractère général	820 800.00 €
Chapitre 012 – Charges de personnel	502 000.00 €
Chapitre 014 – Atténuation de produits	35 000.00 €
Chapitre 65 – Charges de gestion courante	229 770.00 €
Chapitre 66 – Charges financières	27 618.07 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	- €
Chapitre 68 – Dotations aux provisions et dépréciations	50 000.00 €
Compte 023 – Virement à la section d'investissement	511 333.03 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre transfert entre sections	50 000.00 €
TOTAL	2 176 521.10 €

La capacité d'autofinancement de la commune est de 561 333.03 € (chapitres 042 + 023), elle permettra à la commune de financer elle-même une partie de ses projets d'investissement.

- Les charges à caractères général (chapitre 011) concernent les dépenses liées aux achats de matières premières et fournitures, entretien des bâtiments et des terrains, prestations de service, assurance...
- Les charges de personnel (chapitre 012) comprennent les salaires et charges des agents municipaux, l'assurance du personnel.
- Les atténuations de produits (chapitre 14) correspondent au prélèvement au titre de l'article 55 de la Loi SRU
- Les charges de gestion courante (chapitre 65) comprennent les subventions aux associations, les indemnités et cotisation retraite des élus, les frais de formation des agents, etc....
- Les charges financières (chapitre 66) représentent les intérêts des emprunts.

3-La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2025

- Concernant les ménages :
 - Taxe foncière sur le bâti : 36.53%
 - Taxe foncière sur le non-bâti : 54.81%
 - Taxe d'habitation : 14.9%

II/ LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

En recettes : des fonds propres par les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (part communale de la Taxe d'Aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement. Ces recettes ne sont inscrites qu'une fois les subventions notifiées à la ville. Ce montant est donc très faible au stade du budget primitif et ne reflète pas la réalité de la recette.

En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

1- Recettes d'investissement

Le montant des recettes d'investissement est de **3 038 115.66** euros auxquelles il convient de rajouter les restes à réaliser 2024 (337 729.00€) soit un montant total de **3 375 844.66€**

Chapitre 13 – Subventions d’investissement	540 000.00 €
Chapitre 16 – Emprunt	900 000.00 €
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	1 036 782.63 €
Chapitre 138 – Autres subventions d’investissement non transférables	0.00 €
Chapitre 024 – Produits de cession	- €
Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement	511 333.03 €
Chapitre 040 – Opération d’ordre de transfert entre section	50 000.00 €
Chapitre 041 – Opération patrimoniales	0.00 €
TOTAL	3 038 115.66 €
Restes à réalité	337 729.00€
TOTAL CUMULÉ	3 375 844.66€

- Subventions (chapitre 13) correspondent au solde des subventions accordées pour les équipements
- Emprunt (chapitre 16) Inscription d’un emprunt.
- Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves. Ce chapitre regroupe principalement le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) et la taxe d'aménagement (impôt perçu par la commune sur toutes les opérations soumises a permis de construire ou d'aménager ou à déclaration préalable de travaux).
- Virement de la section de fonctionnement (chapitre 021). Le budget étant voté en équilibre, le montant de 511 333.03 € correspond à l’excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune.

2- Dépenses d'investissement

Le montant total des dépenses d'investissement est de **2 193 133.03** euros auxquels il convient de rajouter les restes à réaliser (143 101.36 €) ainsi que le solde d'exécution négatif de l'année N-1 (1 039 610.27€) soit un montant total de **3 375 844.66€**

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	40 000.00 €	Accusé de réception en préfecture 001-210103784-20250410-250207 VOTEBCN-DE Date de réception préfecture : 18/04/2025
Chapitre 204 – Subventions d’équipement versé	25 000.00€	
Chapitre 21 – Immobilisation corporelles	58 848.80 €	
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	1 837 553.69 €	
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	- €	
Chapitre 13 – Subvention d’investissement	- €	
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	200 730.54 €	
Chapitre 27 – Autres immobilisation financières	30 000.00 €	
Chapitre 041- Opération patrimoniales	0.00 €	
TOTAL	2 193 133.03 €	

Dans ce contexte, le budget principal primitif 2024 se présente ainsi :

En section de fonctionnement :

- Les recettes sont de 2 176 521.10€
- Les dépenses sont de 2 176 521.10 €

En section d'investissement :

- Les recettes sont de 3 375 844.66 €
- Les dépenses d'investissement sont de 3 375 844.66€

3-Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants :

- Adoucisseur pour le traitement de l'eau à l'école
- Rénovation énergétique de l'école (travaux + études + travaux de rénovation des sanitaires + AMO)
- Architectes pour le Pôle Intergénérationnel
- Eclairage du parking de l'école
- Ancien CCA : démolition et reprise des murs
- Accessibilité du cimetière de Pollet
- Mur de l'église de Pollet
- Réparation Croix du Seillon
- Hangar des services techniques
- Rénovation du four de Port-Galland
- Etudes diverses Archigraph
- Mobilier école + Damier pour la cour
- Défibrillateur pour Pollet
- Acquisition de terrain
- Clôture boules et camping
- Voirie

Les projets listés ci-dessus sont partagés en opérations pour une meilleure lisibilité comptable en interne.

Les opérations sont :

- 99 – Cimetière de Pollet
- 98 – Aménagement des bureaux de la Mairie
- 97 : Pôle Enfance et intergénérationnel
- 92 : Acquisition terrains divers
- 165 : Démolition du CCA
- 163 : AJRC
- 162 : Bibliothèque
- 118 : Voirie

ETAT DES RESTES A REALISER EN DEPENSES							
Art Budgetaire	Nature et l'objet de la dépenses	Débiteur	PJ	Date de la PJ	Montant initial	Titre émis	Restes à réaliser
203	Acquisition terrain	Mme Gaimard			35 100.00€	0.00	35 100.00
2183	Poste informatique Maire et Communication	LEOXILA			1756.00	0.00	1 756.00
2183 opération 162	Informatisation nouvelle bibliothèque	LEOXILA			942.00	0.00	942.00
2188	Téléphones ST et Elus	SAPHELEC			1 453.20	0.00	1 453.20
231	AMO Pole Intergénérationnel	MOAO Conseil			18 618.76	0.00	18 618.76
231	Etude local associatif	MY RENO			4 119.20	0.00	4 119.20
231	Etude rénovation école	MY RENO			3 224.00	0.00	3 224.00
231 operation 118	AMO- Etude globale de réfection des voiries	ARCHIGRAPH			21 664.60	0.00	21 664.60
231	AMO - rénovation thermique groupe scolaire	MY RENO			44 235.60	0.00	44 235.60
231	Réalisation enduit façade support cadran solaire	TORNARE			1 798.00	0.00	1 798.00
231	Réparation croix	GROS DERUDET			6 540.00	0.00	6 540.00
231	Contrat contrôle technique rénovation énergétique école	ALPES CONTROLE			2 900.00	0.00	2 900.00
231	Travaux divers - Pollet	DESCOLLONGES			750.00	0.00	750.00

ETAT DES RESTES A REALISER EN RECETTES							
Art Budgetaire	Nature et l'objet de la recette	Créancier	PJ	Date de la PJ	Montant initial	Titre émis	Restes à réaliser
13 461	DETR	Département de l'Ain			135 213.00€	0.00	135 213.00
13 151	Chemin des Granges	CCPA			102 516.00	0.00	102 516.00
138	Bibliothèque	REGION			100 000.00	0.00	100 000.00

4-Les subventions d'investissement prévues :540 000.00€

- Fonds de concours de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain : 185 000.00€
- Département : 150 000.00€
- Région AURA : 150 000.00€
- DETR : 55 000.00

BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Le budget annexe Eau et Assainissement n'a pas évolué depuis plusieurs années suite à l'attente de l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique de la Préfecture pour le nouveau puits de captage.

L'arrêté étant enfin publié, la commune peut engager les travaux sur les réseaux d'eau.

De la même manière que le budget principal, le budget annexe Eau et Assainissement se décompose en deux sections : Exploitation et investissement.

1- Les recettes d'exploitation :

Chapitre 013 – Atténuation de charges	0.00 €
Chapitre 70 – Produits de gestion courante	260 000.00 €
Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations	9 000.00 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	0.00 €
Chapitre 76 – Produits financiers	- €
Chapitre 042 – Opération ordre transfert entre section	65 000.00
R 002 – Résultat reporté	1 290 743.99 €
TOTAL	1 624 743.99 €

Les recettes proviennent principalement des factures d'eau du contribuable.

2- Les dépenses d'exploitation

Chapitre 011 – Charges à caractère général	25 000.00 €
Chapitre 014 – Atténuation de produits	0.00 €
Chapitre 65 – Charges de gestion courante	0.00 €
Chapitre 66 – Charges financières	13 000.00 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	5 000.00€
Compte 023 – Virement à la section d'investissement	1 451 743.99 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre transfert entre sections	130 000.00€
TOTAL	1 624 743.99 €

Peu de charges d'exploitation cette année car les travaux seront payés sur la partie investissement du budget.

3- Les recettes d'investissement

Chapitre 13 – Subventions d'investissement	167 000.00 €	Accusé de réception en préfecture 001-210103784-20250410-250207_VOTEBPCN-DE Date de réception préfecture : 18/04/2025
Chapitre 16 – Emprunt	0.00 €	
Chapitre 27 – Autres immobilisation	0.00 €	
Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement	1 451 743.99 €	
Chapitre 040 – Opération d'ordre de transfert entre section	130 000.00 €	
Chapitre 041 – Opération patrimoniales	0.00 €	
R001 – Solde d'exécution positif	671 226.43 €	
TOTAL	2 419 970.42 € €	

4- Les dépenses d'investissement

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	174 512.00 €
Chapitre 21 – Immobilisation corporelles	30 307.30 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	1 940 320.17 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	40 000.00 €
Chapitre 27 – Autres immobilisation financières	0.00 €
Chapitre 040- Opération d'ordre de transfert entre section	65 0000.00 €
TOTAL	2 419 970.42 €
Reste à REALISER	169 830.95

Les travaux du puits de captage et des canalisations ont débutés en ce début d'année. Le puis de captage devrait être livré fin décembre.